

République française

Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES

Séance du 02/04/2024

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : 9

Représentés : 2

Présents : Gérard BAUMEA Cécile AUDIBERT Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Didier SOULAIGRE Dominique VEZON DAUNIS

Absents : 2

Représentés : Christophe GALISSARD Geoffroy HUGUES

Votants : 11

Pour : 11

Absents : Emmanuelle COMBET, Jérôme ROIG

Contre : 0

Secrétaire de séance : Fabienne KOBİ

Abstention : 0

Date de la convocation : 26/03/2024

N° d'ordre : DE_2024_017 02/04/2024

Objet : Construction d'une salle polyvalente et aménagement des espaces publics et sportifs : validation des candidats retenus

Le maire rappelle que la commune souhaite confier à une équipe de professionnels une mission de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente d'environ 450 m² et une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement des abords du bâtiment, des espaces extérieurs et des espaces sportifs.

La salle des fêtes de Les Granges-Gontardes se situe à proximité du cœur du village. Elle est implantée sur un grand tènement sur lequel se trouvent également un local technique, du stationnement et des espaces sportifs. Le bâtiment va être démoli. Cela va permettre de repenser l'implantation de l'équipement et l'aménagement de l'ensemble du site

Le maire rappelle que la commune a consulté selon une procédure adaptée, en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en bâtiment et en infrastructure.

L'objet de l'accord-cadre et des marchés subséquents est le suivant :

Missions de maîtrise d'œuvre en infrastructure comportant les marchés subséquents suivants :

Mission d'étude préliminaire sur l'ensemble du site : la mission d'étude préliminaire doit être une aide à la décision de la maîtrise d'ouvrage, pour préciser le programme, le phasage et les budgets correspondants à ces travaux.

Mission(s) de maîtrise d'œuvre en infrastructures pour les travaux d'aménagement sur le site : la commune confiera au titulaire tout ou partie des éléments de mission suivants : AVP, PRO, ACT, DET, AOR, avec VISA ou EXE (les candidats admis à faire une offre devront chiffrer les deux solutions et expliquer lors de l'entretien la raison de leur préférence).

Mission complémentaire : OPC

La (ou les) mission(s) de maîtrise d'œuvre sera (seront) déterminée(s) à l'issue de l'étude préliminaire, en tenant compte des montants d'investissement et des capacités budgétaires de la commune.

Mission(s) de maîtrise d'œuvre en bâtiment. Le montant des travaux pour la construction du bâtiment de la salle polyvalente est estimé à environ 1 150 000 €HT.

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente : mission de base, avec VISA ou EXE (les candidats admis à faire une offre devront chiffrer les deux solutions et expliquer lors de l'entretien la raison de leur préférence).

Missions complémentaires : OPC, Simulation thermique dynamique (STD) en phase APS (réactualisée en phase APD) ; Etude acoustique : état initial acoustique (point 0) et note de présentation du traitement acoustique.

Dépôt PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
026-2125016520340400012024_017

A l'issue de la procédure restreinte de consultation, la commission a classé les trois candidats admis à présenter une offre. Après entretiens et négociation la commission à classée en 1ère l'équipe composée de TERRAM, architecte mandataire et économiste et RACINES, paysagiste concepteur et les bureaux d'études ADUNO (thermique), ICS Ingénierie Construction Structures, VT CONTROL (acoustique) et C2i (VRD).

La maîtrise d'ouvrage a décidé d'attribuer le marché à cette équipe.

L'offre financière de l'équipe est la suivante :
Montant total des honoraires : 171 850 euros HT

Décomposition de l'offre financière :
Montant forfaitaire pour la mission d'étude préliminaire : 6 950 € HT.

Taux d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure avec VISA (pour une estimation prévisionnelle des travaux de 400 000 € HT) : 8 % + OPC : 3 200 € HT.

Taux d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre en bâtiment avec EXE (pour une estimation prévisionnelle des travaux de 1 150 000 € HT) : 9,80 % + OPC : 11 500 € HT.

Montant forfaitaire pour une mission complémentaire de STD : 2 000 € HT.

Montant forfaitaire pour une mission complémentaire d'étude acoustique : 3 500 € HT.

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer la convention d'accord-cadre à l'équipe de TERRAM (mandataire) et demande à son conseil de l'autoriser à signer le premier marché subséquent relatif à la Mission d'étude préliminaire sur l'ensemble du site pour un montant de 6 950 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité DECIDE :**

D'ATTRIBUER l'accord-cadre mono-attributaire maîtrise d'œuvre en bâtiment et en infrastructure à l'équipe de TERRAM mandataire ;

AUTORISE le maire à signer le premier marché subséquent relatif à la réalisation d'une étude préliminaire relatif à la Mission d'étude préliminaire sur l'ensemble du site pour un montant de 6 950 € HT ;

AUTORISE le maire à solliciter toutes subventions possibles auprès des financeurs institutionnels ;

DONNE pouvoir au maire pour signer toutes pièces afférentes à cette délibération ;

DIT que la présente délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Fait à Les Granges Gontardes, le 02/04/2024

Madame Hélène MOULY,
MAIRE,



Dépot PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
026-212601454-20240402-DE_2024_017-DE